

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DE - NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 16 JUILLET 1846.

C'est décidément le *Courrier de Lyon* qui soutiendra cette année la lutte électorale; c'est lui qui exaltera le mérite de nos députés sortants, et qui examinera, avec l'urbanité qu'on lui connaît, les titres de leurs compétiteurs. Le voilà lancé, et au train dont il y va, sa polémique sera acerbe et passionnée. Nous tâcherons, pour notre compte, de rester calmes, d'autant plus que la colère est le signe contraire de la raison et du bon droit. Le public appréciera notre conduite. D'ailleurs, les incriminations ne sont pas des raisons, les insinuations malveillantes ne nous ne sont pas des faits, des excentricités de langage ne tiennent pas d'arguments.

Courrier de Lyon croit-il que ses déclamations contre le radicalisme nous intimideront, qu'elles empêcheront ceux de nos amis politiques qui se rattachent au corps électoral de faire leur devoir? Pas le moins du monde. Il veut faire peur à la candidature de M. Laforest; il oublie que cet honorable citoyen est connu depuis trente ans dans notre cité, et que son caractère modéré et ferme tout à la fois laisse peu de prise aux agressions malveillantes.

M. Laforest, dites-vous, est le candidat du radicalisme! Le radicalisme est-il donc hors la loi? Ne peut-on pas vouloir des réformes radicales dans les lois constitutionnelles de son pays sans avoir des sentiments prononcés d'ordre et de paix publique? L'expression de son opinion sur les modifications à apporter à la direction gouvernementale n'est-elle pas un fait licite et conforme aux mœurs politiques de notre époque? Voyez si en Angleterre on fait un crime aux citoyens d'appartenir à l'opinion radicale; elle est tout aussi bien considérée qu'aucune autre. Le parti radical, c'est calomnier la constitution, puis-elle ne le proscrit pas. Que ne demandez-vous alors une loi qui trace les limites des réclamations des citoyens? Que ne complétez-vous les lois de septembre, en traçant vous-mêmes le cercle dans lequel vous jugerez à propos qu'on se maintienne? Ceci serait absurde, vous le savez bien, et formuler une telle prétention, ce ne serait ni plus ni moins que vouloir en principe le gouvernement absolu. La liberté politique s'accommoderait pas de restrictions, et l'on ne peut plus rien opposer à celles qui nous enveloppent sans recourir aux errements du despotisme.

L'intervention dans les élections du parti radical est en tous cas conforme aux lois; et si le *Courrier de Lyon* n'était entrainé par ses passions haineuses, il se féliciterait de voir une fraction de l'opinion se placer sur le terrain de la légalité et se garderai bien de s'écrier « que le mot seul de radicalisme signifie renversement, révolution, anarchie, et que nommer le candidat qui se présente sous cette bannière, c'est vouloir tout cela, c'est vouloir nous ramener à des jours de sanglante et lugubre mémoire. »

Ainsi, nous voilà encore en face des terreurs feintes et hypocrisies qu'on a affichées depuis bientôt quinze ans, pour entraver tout progrès, pour jeter le trouble dans les esprits. Ceux qui accusent le radicalisme de signifier renversement, révolution et anarchie, mentent sciemment; ils savent bien que vouloir modifier la constitution de l'Etat, ce n'est pas être anarchiste, c'est exprimer un vœu légitime; ils savent bien que désirer qu'on s'occupe d'améliorer la condition des citoyens, ce n'est pas vouloir le bouleversement. A la vérité, pour certains gens, on est anarchiste, si l'on se permet d'entra-

ver leurs vues, de contrarier leurs projets, si l'on ose enfin se rappeler qu'on jouit de quelques droits politiques, et qu'on veuille les exercer honorablement.

Savez-vous ce qui excite si vivement la colère du *Courrier de Lyon*? C'est qu'on ait osé opposer à M. Sauzet, à ce prince des orateurs, à cet homme d'état éminent, un concurrent qui a des chances considérables de succès. Oser disputer le mandat électoral à M. Sauzet, c'est presque un crime à ses yeux; songer à le remplacer par un citoyen patriote et indépendant, c'est vouloir bouleverser l'Etat et nous ramener à des jours de sanglante mémoire.

Tout ceci est risible, surtout pour nos concitoyens, qui connaissent tous la modération de caractère de M. Laforest, et qui savent parfaitement juger la nature de ses opinions. L'époque à laquelle le *Courrier de Lyon* fait allusion ne reviendra plus, et les révolutions ne fonderaient de nouveau sur notre pays qu'autant que le gouvernement lui-même les provoquerait en fermant les issues aux améliorations réclamées de toutes parts par les bons citoyens. N'accusez pas le radicalisme de pousser au bouleversement; il prouve que telle n'est pas sa pensée en appuyant la candidature de l'honorable citoyen que vous combattez avec tant d'acharnement.

La ligne politique de M. Laforest est connue, et l'on sait très bien que, par position et par caractère, il veut tout à la fois le progrès, la liberté et l'ordre. On dirait vraiment que vous ne le connaissez pas, que c'est la première fois que son nom arrive jusqu'à vous, que vous n'avez jamais entendu dire qu'il a reçu sept blessures dans les dernières campagnes de l'Empire, et que, rentré dans ses foyers, il a prêté son concours à tous les actes importants de l'opposition. Après la révolution de 1830, il fut promu aux fonctions de lieutenant-colonel de notre garde nationale, puis nommé membre du conseil municipal; il donna sa démission vers l'année 1833, et fut réélu en 1839. Depuis il a participé à tous les travaux du conseil municipal; et nous ne sachions pas qu'il ait jamais fait servir son vote à favoriser des intérêts particuliers ou des entreprises immorales. Il ne fatigue pas le conseil de ses élucubrations oratoires, nous le savons; assez d'autres le font, et ce que tous ne font pas comme lui, c'est de ne donner leurs votes qu'à des mesures d'utilité publique. Pour le *Courrier de Lyon*, c'est peu de chose assurément que de s'abstenir de tout tripotage, de toute spéculation industrielle; aux yeux des citoyens honnêtes, c'est beaucoup, surtout par le temps qui court; et si la candidature de M. Laforest jouit en ce moment d'une si grande faveur, c'est positivement par cette raison qu'on sait parfaitement qu'à la chambre des députés il ne se mêlerait à aucune de ces déplorables entreprises industrielles qui ont fait chanceler tant de consciences et éclairé d'une vive lumière tant de probités vacillantes. Oh! oui, vous préférez M. Sauzet à M. Laforest, vous, Messieurs du *Courrier de Lyon*, qui voulez le maintien des monopoles, qui ne trouvez jamais que l'Etat fasse assez de sacrifices pour les compagnies, car M. Sauzet est d'excellente composition quand il s'agit de couvrir de ses votes les concessions de chemins de fer. Est-ce pour cela que le *Courrier de Lyon* le trouve aujourd'hui orateur éminent, homme d'état supérieur? En 1839, et même en 1842, les hautes qualités de M. Sauzet ne l'avaient pas encore frappé, elles n'excitaient pas le moins du monde son admiration, et l'on ne pouvait pas se douter qu'elles finiraient par briller d'un aussi vif éclat. « Comme talent et comme influence, disait-on, M. Sauzet n'a

pas tenu tout ce que ses débuts avaient promis, et il semble qu'il prenne à tâche de s'effacer tous les jours davantage. »

Nous sommes parfaitement de cet avis, que M. Sauzet n'a pas tenu tout ce que ses débuts avaient promis; car, depuis plusieurs années, nous ne connaissons d'autres discours de lui que ceux qu'il a été appelé à prononcer en fêtant le roi, ou en prenant possession de son fauteuil de président. Hors de là, il ne dit rien, et se contente de faire aller sa sonnette et de donner des ordres aux huissiers de la chambre. Il n'a pas une seule fois abordé la tribune depuis qu'il a été appelé aux fonctions de président. Aussi pouvons-nous dire avec toute raison ce que le *Courrier de Lyon* disait déjà en 1842, « qu'il a pris à tâche de s'effacer tous les jours davantage. » Nous voudrions bien savoir comment le *Courrier de Lyon* a pu depuis découvrir en lui tant de brillantes qualités, et comment il est arrivé à modifier aussi considérablement ses anciennes opinions. Elles ne manquaient cependant pas de justesse, car M. Sauzet s'est fait une position parlementaire à bien peu de frais; c'est bien de lui qu'on pouvait dire: Qu'est-il donc? quand pour la première fois il a paru à la chambre des députés; il n'avait guère d'autre titre que celui d'avoir défendu devant la cour des pairs l'un des ministres de Charles X.

Nous n'avons jamais entendu M. Sauzet, ni comme avocat, ni comme député. Nous ne connaissons de lui que deux ou trois discours prononcés à l'époque où la question d'amnistie se débattait vivement; nous les avons lus avec soin, et ils ne nous ont pas donné une très haute opinion de l'éloquence politique de cet éminent orateur. Réunissez ses travaux oratoires, afin qu'on puisse les juger; vous pourrez les faire imprimer promptement et à peu de frais, car ils ne formeront guère qu'une brochure de cent pages au plus. Et c'est sur une pareille base que vous voulez élever une réputation oratoire! En vérité, vous abusez de l'art de faire des réputations, et vous oubliez sans doute que vous parlez à un public qui sait la vie politique et parlementaire de M. Sauzet.

Nous attendrons donc, pour savoir si M. Sauzet a droit d'être rangé parmi les orateurs, qu'il nous ait donné les moyens de le juger. Entre un avocat disert et un orateur politique il y a une différence immense: tel qui brille dans un prétoire, ne peut pas soutenir la discussion dans le parlement, et déjà bien des réputations ont succombé sous cette épreuve. Comme homme d'état, M. Sauzet a été plus que nul, et ses actes ministériels se sont bornés à donner des signatures. Aussi sur ce point n'avons-nous rien à dire qu'on ne sache. Vous voyez donc bien que cette grande illustration repose sur des titres fort contestables et peu solides. Vous voyez donc qu'on peut, sans être bien audacieux, leur opposer ceux de M. Laforest.

Pas tant de jactance, s'il vous plaît, messieurs les conservateurs, cela vous sied mal; on sait qui vous êtes, d'où vous venez et ce que vous valez. Ne vous gonflez pas tant, car il pourrait vous arriver malheur. Surtout ne croyez pas effrayer le corps électoral en évoquant de lugubres souvenirs: ce n'est pas du passé qu'il s'agit entre vous et nous, mais du présent et de l'avenir. Eh bien! le présent est lourd par votre faute, l'avenir est compromis par vos lâchetés envers l'étranger. Quand nous vous combattons, c'est tout autant en vue de l'ordre, que nous comprenons mieux que vous, qu'en vue de la liberté publique, que vous mettez en danger, et de la nationalité, qui finirait par périr dans vos mains. Quand on s'est résigné

FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 JUILLET.

Une Tragédie au naturel.

I.

Pétrouitz Kourakin, lieutenant dans le corps des chevaliers-gardes de l'empereur Nicolas, était l'un des plus riches seigneurs de Saint-Petersbourg. Devenu, tout jeune encore, possesseur d'une immense fortune, son aménité, sa bienveillance, la rigidité de ses mœurs, lui avaient concilié l'affection de ses supérieurs et l'estime de ceux de son rang. Le seul défaut qui se mêlait à tant d'excellentes qualités était une certaine vanité. Le seul défaut qui se mêlait à tant d'excellentes qualités était une certaine vanité. Le seul défaut qui se mêlait à tant d'excellentes qualités était une certaine vanité.

de soins généreux, de constantes bontés... Distinguée parmi ses compagnes, transplantée au sein du luxe et de l'élégance, l'ignorante esclave s'est initiée, grâce à vous, à des connaissances auxquelles elle n'avait aucun droit de prétendre... Vous avez voulu que Nasinska sût jouer de la harpe et du clavecin, parler et comprendre les langues étrangères; qu'elle possédât les talents, le savoir, l'éducation, tous les agréments d'une grande dame... Son collier de servitude a été pour elle si léger, qu'elle n'en a pas un seul instant senti la pesanteur... Tant de générosité a mis au cœur de l'humble fille une profonde gratitude, un dévouement sans bornes et sans fin, mais ne lui a pas donné le bonheur... car on peut aimer une femme libre... une esclave, jamais!

— Tu te trompes, Nasinska, répliqua le comte, vivement ému par ces paroles mystérieuses. Eh bien! puisque tu attaches un si grand prix à la liberté, elle te sera rendue... Tu pourras fuir cet hôtel, cette ville, la Russie même... Jolie, jeune, gracieuse, ta place ne peut manquer d'être belle, en quelque endroit du monde que la fortune te conduise... Pour moi, je t'accompagnerai de mes vœux.

Le visage de Nasinska avait pris soudain une expression de tristesse et d'acablement.

— Et si je deviens libre, dit-elle, il faudra que j'abandonne cette maison, que je vous quitte, Monsieur le comte... Oh! non, non; alors laissez-moi mes chaînes, je les préfère à la liberté.

— Et pourquoi donc, Nasinska?

La jeune fille releva ses yeux humides, hésita long-temps, puis répondit d'une voix basse, tremblante, presque inarticulée, en posant la main sur son cœur:

— M'est-il permis de le dire, ô mon Dieu! parce que... parce que je vous aime!

II.

Après son entrevue avec Nasinska, le comte Kourakin, qui venait d'obtenir un aveau acheté par plusieurs années d'attente, d'amour muet, de sacrifices, se rendit chez son ami Eugène de Verneuil, attaché à l'ambassade française de M. de Mortemart. Ce jeune diplomate avait acquis d'autant plus vite à Saint-Petersbourg une réputation d'esprit, d'élégance et de distinction, que, quoi qu'on en dise, nos compatriotes conservent encore, dans les salons de la noblesse russe, une partie de l'engouement qu'excitent, sous Catherine II, l'aimable caractère, la verve étincelante, les adorables frivolités du chevalier de Damas et du comte de Langeron. La réputation d'Eugène de Verneuil était d'ailleurs méritée par des ta-

lents tout-à-fait exceptionnels. Comme il n'avait pas tardé à se convaincre que la carrière diplomatique, qui lui avait paru si brillante en sortant de la rue des Capucines, se réduisait à de mesquines combinaisons, à de petits secrets, à de puériles intrigues qui conduisent plus sûrement à la richesse qu'à la gloire, il avait songé à utiliser ses loisirs, en composant des ouvrages dramatiques qu'il comptait faire représenter lors de son retour en France: car, bien qu'on trouve à Petersbourg plusieurs théâtres habilement organisés, où l'on joue l'opéra, le drame, le vaudeville et la tragédie; que MM. Rossini, Alexandre Dumas, Scribe et Delavigne y soient presque aussi populaires qu'à Paris; que notre littérature enfin ait accompli dans ce pays les conquêtes qui ont échappé à nos armes, Eugène voulait que ses œuvres fussent baptisées et cherchassent fortune sur le sol natal.

Un peu poète aussi, le comte Kourakin était toutefois moins ambitieux; l'héritage de Soumorokof ne le tentait que médiocrement. Accoutumé au doux far niente que lui procuraient 200,000 roubles de revenu, il faisait de la littérature en amateur, se contentant de publier, de six mois en six mois, une plaintive élégie ou un langoureux sonnet dans l'*Abeille du Nord*.

Après s'être entretenus, l'un de poésie, son unique amour, l'autre de Nasinska, sa belle et naïve esclave, Eugène de Verneuil offrit au comte Kourakin de lui conter le sujet de son nouveau drame.

— Il est pris dans vos mœurs, il est essentiellement russe, dit le jeune diplomate. Mon héros est un mineur sibérien, qui, après avoir disputé péniblement sa vie à la misère, trouve un minéral d'argent qui, grâce aux lois qui régissent ces découvertes, le met en possession de richesses considérables. Alors le mineur lave ses mains noires, change sa touloupe de peau de mouton pour une pelisse en zibeline, dit adieu à son isbas, et part avec sa famille pour Saint-Petersbourg.

— Voi à une fortune bien romanesque.

— Romanesque si tu veux, mais non sans exemple. Beaucoup de vos grands seigneurs actuels, à commencer par toi, ont dû leur élévation à la pioche de leur grand-père ou au marteau de leur aïeul. Menchikoff était pâtissier à Moscou, et le comte Samoiloff cirait les bottes de Pierre I^{er}.

— C'est vrai... Mais que devient ton mineur à Saint-Petersbourg?

— Il se rachète de l'esclavage et obtient, à force d'or, des lettres de noblesse. Comblé de faveurs et de distinctions par le czar, il franchit rapidement tous les échelons de la grandeur; mais, hélas! à l'instant où l'ancien moujik reçoit sa nomination à l'emploi de premier ministre, il apprend qu'un boïard a enlevé sa fille et que l'empereur a déshonoré sa femme.

— Que ne restait-il en Sibirie?

à une politique aussi modeste que la vôtre, on ne doit pas le prendre sur un ton si tranchant, et l'on doit surtout s'abstenir d'attaques violentes contre un citoyen environné de l'estime générale, qui n'accepte aujourd'hui la candidature qu'on lui a offerte qu'afin d'accomplir un impérieux devoir.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Une circulaire vient d'être adressée aux électeurs du collège de Vienne intramuros, dans le but d'appuyer la candidature ministérielle de M. Lombard Buffière, gendre de M. de Rambuteau, préfet de la Seine. Nous insérons ici la réponse que vient d'y faire un électeur, et qui nous est communiquée :

Réponse à une lettre anonyme et sans date adressée aux électeurs du collège de Vienne intramuros (Isère).

Monsieur,

Je m'associe de grand cœur à la déclaration de principe que vous faites dans le premier paragraphe de votre circulaire électorale, quoique, à vrai dire, elle ne soit que la paraphrase des professions de foi de tous ou de presque tous les candidats à la députation, depuis que nous avons le bonheur de vivre sous le régime qu'il est convenu de regarder aujourd'hui comme l'expression du gouvernement constitutionnel. En effet, quel est le postulant à la députation, tant borne, tant procureur du roi soit-il, qui ne propose de signer de semblables manifestations ? Ces manifestations, élastiques de leur nature, permettent plus tard de donner à chacun des explications plus ou moins spécieuses et dont se contentent les bonnes gens, car il en est même parmi les électeurs. Pourquoi, comme un autre Sphinx, nous prendre pour de modernes OEdipes, en nous forçant à deviner vos énigmes ? Pourquoi ne point nommer tout haut les choses et les hommes, et ne pas nous dire franchement, au lieu de l'indiquer sous un voile assez transparent d'ailleurs, que vous craignez que M. Justinien Teste ne soit point assez indépendant, attendu qu'il est l'employé d'un ministère ; que M. Frèrejean, propriétaire de hauts-fourneaux, ne songe plutôt à obtenir des fournitures de rails qu'à consentir, dans une juste mesure, à la révision des tarifs protecteurs, et qu'à défendre nos libertés ; que M. Couturier ne vote pour un autre Pritchard, vote que je déplore et dont mon cœur a été vivement affecté ? Et alors vous n'oublieriez pas, je le présume, de manifester aussi de justes inquiétudes sur la candidature de M. le chevalier Lombard de Buffière, en disant que, gendre de M. le préfet de la Seine, il ne saurait faire d'opposition sérieuse aux patrons de son beau-père ; que, d'autre part, le ministère qui protège M. de Buffière et lui offre en perspective, par l'organe du trop célèbre préfet Pellenc, une pairie qui deviendrait ainsi héréditaire dans cette famille, ne peut manquer de condamner ce candidat à voter en sa faveur sans cesse et sans fin.

J'ajouterais, Monsieur, que dans une circulaire électorale ayant pour but d'éclairer vos concitoyens, comme la vôtre semble y prétendre, vous eussiez dû nommer, sans restriction et indistinctement, tous les citoyens sur les rangs pour la députation du troisième collège, et ne pas oublier surtout parmi eux celui qui, par des antécédents bien connus, a déjà donné à son pays des gages matériels et moraux de son indépendance à venir, quoique ces gages n'aient point encore jusqu'ici reçu l'autorité de la mission parlementaire. Cependant, comme vous ne sauriez ignorer l'existence de ce dernier candidat (dont j'apprends à l'instant que la profession de foi vient de paraître), ne semblez-vous point, par votre silence, redouter pour celui de votre choix une discussion sérieuse et le grand jour de la publicité (1) ? Cette abstention inqualifiable de votre part ne pourrait-elle pas faire considérer aussi, et à bon droit, votre circulaire comme une réclame tant soit peu jésuitique en faveur du candidat que vous paraissiez honorer exclusivement de votre suffrage ?

Quant à votre proposition d'élection à triple banquet (2), — qui rappelle et présagerait peut-être, malencontreusement pour l'avenir, le retour de ces députés ventrus de si triste et si ridicule mémoire, — elle me semble s'accorder mal avec le libéralisme et l'indépendance que vous manifestez au commencement de votre lettre ; car vous savez aussi bien et même mieux que moi, je le présume, toute la déplorable influence qu'exerce sur ce que l'on est dans l'usage aujourd'hui d'appeler les *petits électeurs* MM. les aristocrates de fortune ou de position. Voyons, Monsieur, soyez de bonne foi ; supposons-nous à Saint-Symphorien, (car vous êtes de ce canton, quoiqu'il vous plaise de ne sonner mot), quel est l'électeur qui, en présence de M. Lombard de Buffière, ou de vous, Monsieur, qui serez sans doute son représentant, osera, je ne dis pas lui refuser, mais même

(1) C'est évidemment à M. César Bertholon que l'auteur de cet article fait ici allusion.

(2) Voici le passage textuel auquel il est fait allusion ici, et dont la grotesque trivialité le dispute à l'absurde :

« Pour empêcher qu'un pareil fait se renouvelle, je propose le moyen » suivant :

« Les électeurs de chaque commune se réuniront dans un banquet, puis » qu'il est reconnu maintenant (par les restaurateurs) que les questions politiques ne peuvent se traiter, hors du parlement, qu'entre la poire et le fromage. Il sera choisi des candidats. Chaque commune enverra un » délégué au chef-lieu de canton ; ces messieurs se réuniront au jour convenu dans un nouveau banquet, on dépouillera le nombre des suffrages » obtenus pour chaque candidat, et celui qui en aura réuni le plus sera » le candidat du canton.

« Chaque canton déléguera à son tour un électeur au chef-lieu d'arrondissement ; ces messieurs se réuniront dans un troisième banquet, on » comptera les voix, et le candidat qui aura été choisi par la majorité des » cantons sera désigné comme candidat définitif. »

— Aussi commence-t-il à maudire son bonheur, ses succès, son opulence. Entraîné par la violence de sa haine, il organise une conspiration qui doit renverser le czar du trône et livrer à sa merci le suborneur de sa fille. Par malheur, tout se découvre au moment de l'exécution, et l'empereur, dans sa clémence, se contente de ravir au paysan anobli ses titres, ses trésors, et de le renvoyer dans ses déserts. Telle est la donnée de mon drame. Que pensez-vous de mon dénouement ?

— A parler franchement, je le trouve peu dramatique et médiocrement vraisemblable. Un homme si subitement élevé à une éclatante fortune ne saurait reprendre avec résignation les liens de l'esclavage et le boulet de la pauvreté... Une œuvre dramatique doit d'ailleurs se terminer par une catastrophe saisissante... On a abusé sur la scène française du poignard, du poison, des cadavres et du bourreau... Tomber dans l'excès opposé ne serait pas une moindre erreur... Pour peu que tu le veuilles, Eugène, je me charge de ton dénouement.

— Avec infiniment de plaisir.

— Adieu donc !... J'ai promis de tenter le sort ce soir chez Nicolai... Sois indulgent, mon cher ; c'est pour la dernière fois que je sacrifie devant les autels du Benazet moscovite.

— Dieu l'entende !... et bonne chance ! dit Eugène.

— A la grâce de Saint-Nicolas ! repartit le jeune Russe en lui serrant affectueusement la main.

III.

Le comte Kourakin traversa la place de l'Amirauté, l'admirable rue de la Perspective, et passa devant le palais d'Été sans jeter un regard sur la grille qui le décorait, et dont la magnificence est telle que deux touristes anglais, après l'avoir contemplé avec enthousiasme, ne jugèrent pas qu'il restât à Saint-Petersbourg quelque autre objet qui fût digne de leur attention, et repartirent immédiatement pour Londres. Arrivés au canal de la Fontanka, le comte entra dans son hôtel afin de se pourvoir d'un millier de roubles, proie promise à la voracité dévorante du jeu, cette passion presque unique du seigneur russe, et qu'on conçoit dans un pays où l'hiver est si long, l'engourdissement si général, la société si froide et si désolée.

Après avoir quitté son appartement, le comte se disposait à se replacer dans sa brichka, lorsque les sons d'un piano le firent tressailler. Nasinka chantait, en s'accompagnant, une de ces tristes romances à demi sauvages, comme en produit la muse jeune et mélancolique des poètes du Nord. Le comte fut ému par la douleur vague que trahissait le chant de son es-

ne pas lui offrir son suffrage ?

Vous le savez au contraire une élection franche et vraie, et éviter, non pas toute influence, — cela ne se peut, en présence de l'odieuse système de corruption dont on enlance les électeurs qui ne se sentent pas corrompus, — mais combattre le plus possible ces misérables et avilissantes intrigues qui affligent les honnêtes gens ? Provoquez, comme j'invite ici le comité électoral de Vienne à le faire dans le plus bref délai, une réunion préparatoire au chef-lieu de l'arrondissement, où MM. les candidats auraient à s'expliquer devant nous. L'intrigue, je le crois, opère plus difficilement sur de grandes masses que sur des fractions, animées toujours par de mesquines passions, et soyez persuadé que les électeurs et les candidats se respectent davantage en présence de l'élite de leurs concitoyens qu'ils ne le feraient, entre la poire et le fromage, pour me servir de votre idiome.

Dans cette réunion qui devrait être indiquée quelques jours à l'avance et ne pas ressembler à ce qu'il vous a plu d'appeler (toujours en me servant de votre idiome) les *moulons électoraux* de 1842, nous poserions à MM. les candidats des questions de principes auxquelles ils seraient tenus de répondre catégoriquement ; et, comme programme sommaire, ils auraient à déclarer quelle serait leur ligne de conduite dans les questions suivantes :

1° Sur la révision de la loi électorale, en ce qu'elle devrait consacrer l'adjonction des capacités et l'élargissement sérieux du cercle des incompatibilités.

2° Sur la révision des lois de septembre.

3° Sur la révision de la loi contre les associations.

4° Sur l'enseignement public par l'Etat, à l'exclusion de toutes corporations.

5° Sur l'existence illégale des corporations religieuses.

6° Sur la révision de la loi de 1833 touchant l'instruction primaire, dans le but principal d'assurer aux instituteurs une position convenable et en harmonie avec les services qu'ils sont appelés à rendre.

7° Sur la révision de la loi de régence, qui est en flagrante opposition avec la souveraineté nationale consacrée par la charte de 1830.

8° Sur la révision de la loi des fortifications de Paris en ce qui concerne leur armement, armement qu'une loi seule pourrait décréter, et uniquement en cas de guerre contre l'une des puissances de l'Europe.

9° Sur la révision des lois d'impôts qui pèsent plus particulièrement sur les classes laborieuses, tels que celui sur le sel, etc., et qui devaient être remplacés par une imposition sur les objets de luxe.

10° Sur la révision des lois de douane et des tarifs protecteurs en général.

11° Sur la conversion de la taxe actuelle des lettres en un impôt uniforme de 20 centimes.

12° Sur toute question de dotation, d'apanage, en un mot sur toutes les questions d'une telle nature.

13° Enfin, sur toutes les lois qui auraient pour but, directement ou indirectement, de fausser les principes de la révolution de 1830, dont les conséquences sont de favoriser le développement progressif et sage de nos institutions, de maintenir et d'accroître aux yeux des peuples l'honneur national et la considération morale de la France.

Agréez, etc.

Un électeur indépendant.

Paris, le 14 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GÉNÉRAL.)

Le scandale des nominations de députés à des fonctions publiques ou salariées ou de leur promotion à des fonctions plus importantes vient de prendre de plus grandes proportions, et il n'est pas terminé. C'est un défi que jette le ministère à l'ancienne minorité et au corps électoral lui-même. Le cabinet n'attend pas que les électeurs aient décidé si l'on avait bien fait de couvrir de fonctionnaires les bancs de la chambre élective ; il augmente leur nombre, et il les choisit parmi les pritchardistes les plus impudents, parmi les courtisans les plus effrontés.

Il nous paraît possible, quant à nous, que cette détermination soit due au pressentiment des échecs qui attendent le cabinet dans les élections générales. N'est-ce pas ce pressentiment qui porte aussi nos ministres à préparer une abondante fournée de pairs, qui comble tous les vides au Luxembourg, et ne laisse pas cette ressource à leurs successeurs ? Ne calculent-ils point que, de cette manière, la pairie sera peuplée de leurs créatures, et qu'aucune mesure un peu libérale, sortant de la chambre nouvellement élue, ne pourra traverser l'épreuve du jugement de MM. les pairs ?

Des noms propres feront mieux ressortir le scandale des nominations qui sont faites et de celles qui se préparent. Ainsi, M. Vitet, député, est devenu vice-président du conseil d'état, en remplacement de M. le comte Béranger, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Liadières, député, ex-républicain, devient conseiller d'état en service ordinaire. M. Paravey, maître des requêtes, obtient les mêmes fonctions, moyennant quoi il ne fera point obstacle à la réélection du brillant député du Havre, M. Dubois.

M. de Schonen, procureur général à la cour des comptes, est avancé en âge et a besoin de repos. M. d'Abancourt, prési-

dent de chambre à cette même cour, est dans la même situation. On l'a décidé à se retirer en nommant référendaire de deuxième classe son gendre, M. Boucher, simple juge à Bar. M. Rielle, maître des comptes, âgé et souffrant, se retire. M. Maffioli, référendaire de 1^{re} classe, est mort il y a deux ou trois mois et n'a pas été remplacé, non plus que M. Foacier, nommé récemment maître des comptes, et laissant ainsi vacante une place de référendaire de 1^{re} classe.

On a nommé procureur général M. Dutilleul, conseiller-maire, qui gardera la place de M. Lacave-Laplagne. La présidence de chambre abandonnée par M. d'Abancourt est donnée à M. Delaire, directeur du contentieux ; c'est qu'il s'agit de rendre cette direction vacante, pour l'offrir à M. Edmond Blanc ou à M. Magne : l'un et l'autre sont députés, et l'on consultera pour la nomination les chances de réélection qu'a chacun d'eux. Deux places de conseiller-maire seront vacantes ; elles seront données, l'une à M. Goubert, un des plus anciens référendaires et dont la nomination doit servir à pallier tant de dénis de justice, à cacher, à atténuer l'immoralité des combinaisons du ministère, l'autre à M. Bignon, qui est un homme médiocre en tous points, pour ceux qui lisent le rapport du budget des dépenses et qui en suivent la discussion au Palais-Bourbon. On sait que ce député a la prétention d'arriver au ministère des finances.

Les trois places de référendaire de 1^{re} classe seront données à M. Rivière de Larque, député pritchardiste comme MM. Vitet, Liadières et Bignon ; à M. Thomas, beau-frère de M. Barthe et candidat malheureux du ministère dans trois ou quatre collèges électoraux ; enfin à M. Toutain. Les quatre places de référendaire de 2^e classe laissées vacantes par tous ces mouvements seront accordées à M. de Loynes, autre pritchardiste ; à M. Trubert, gendre de M. Dumon, ministre des travaux publics ; à M. Boucher, gendre de M. d'Abancourt, et à M. Bresson.

En résumé, M. Lacave-Laplagne, ministre et député, se ménage la position de procureur-général à la cour des comptes ; M. Dumon, ministre et député, place son gendre à la cour des comptes ; M. Liadières, officier d'ordonnance du château et député, devient conseiller d'état ; M. Vitet, député, devient vice-président du conseil d'état ; M. Paravey devient conseiller d'état dans l'intérêt de la candidature de M. Dubois, député ; M. Edmond Blanc, député, ou M. Magne, député, attend la place de directeur du contentieux ; M. Bignon, député, est nommé conseiller maître ; M. Rivière de Larque, député, obtient de l'avancement à la cour des comptes ; M. de Loynes, député, entre à la cour des comptes, comme y était naguère entré M. Rivière de Larque, député.

Est-ce que le corps tout entier des fonctionnaires publics ne comprend pas où on le mène, et quelles seront les conséquences de cet abominable système, que la Restauration, certes, ne pratiquait pas avec une semblable effronterie ? Les serviteurs du gouvernement, dans l'ordre civil et militaire, ne voient-ils pas que bientôt il n'y aura plus rien à espérer pour eux de la durée ou de l'éclat de leurs services, s'ils ne sont députés, ou parents de députés, ou protégés par des députés ? Ah ! si la nation a fait une révolution il y a seize ans pour établir un tel état de choses, et si elle le trouve bon à maintenir, elle mérite bien le plus profond mépris des autres peuples. Mais nous n'avons pas d'elle cette opinion défavorable, et le corps privilégié des électeurs va lui-même, par moralité et par prudence, protester, nous l'espérons, contre cette curée de places destinées à assouvir le parlement et les hommes dont il dépend plus ou moins distinctement.

M. le ministre des finances vient d'adresser, au sujet de la question de la conservation du cadastre, la circulaire suivante à MM. les préfets :

« Paris, le 7 juillet 1846.

» Monsieur le préfet,

» Le gouvernement, les chambres et les conseils généraux n'ont cessé, depuis plusieurs années, de chercher les moyens de donner au cadastre toute la perfection nécessaire pour qu'il serve avec autant de certitude à l'assiette de l'impôt qu'à la fixation des limites de la propriété foncière. Ce résultat, qui devait être le fruit des travaux entrepris depuis cinquante ans et des dépenses considérables que le pays a faites, impliquait, comme on l'a reconnu depuis quelques années, la nécessité de conserver constam-

Le comte était pâle et défait.

— Bonjour, dit-il d'une voix brève, fidèle à ma promesse, je me suis occupé de ton dénouement... Ecoute, ajouta-t-il avec un singulier sourire, hier, j'étais puissant, heureux, envieux... j'avais 1,500 paysans, 200,000 roubles de revenu, un hôtel somptueux à Petersbourg, un palais de plaisance aux bords du Volga, de riches fermes, d'opulentes manufactures, des villages entiers en propriété... J'avais, ce qui est de beaucoup préférable aux richesses, aux titres, à la grandeur, une femme qui m'aimait pour moi-même, dans laquelle je concentrais toutes mes affections, toutes mes joies, toutes mes espérances...

— Eh bien ! reprit Kourakin après une pause, admetts maintenant qu'en te quittant hier j'aie joué et perdu mon palais de Petersbourg, mon château de plaisance, mes rentes, mes paysans, mes fermes, mes villages, mes manufactures... admetts que j'aie joué Nasinka, et que j'aie perdu également cette jeune fille que j'allais affranchir aujourd'hui même, que j'aurais épousée demain peut-être... que je ne possède plus au monde que cet habit et le nom que j'ai déshonoré !

— Eh bien ! dit Eugène étonné.

— Eh bien ! reprit brusquement Kourakin, crois-tu que, si je tombais ainsi de la plus haute fortune, du bonheur le plus complet, au dernier degré de la misère et de l'infamie, je me résignasse stoïquement à mon sort ?

— Tu cherches à me prouver ainsi que mon cinquième acte est invraisemblable ? interrompit Eugène avec une involontaire anxiété.

— Oui.

Kourakin recula d'un pas, tira de sa poche un pistolet tout armé ; puis, le posant sur une de ses tempes, avant que son ami eût le temps d'arrêter son bras :

— N'est ni vraisemblable, ni dramatique, je le répète, murmura froidement le jeune comte. Pas un mouvement, mon cher, car tu ne ferais que hâter ma mort. J'ai tout perdu hier au soir chez Nicolai ; mais tu gagneras quelque chose à mon malheur... Je t'avais promis un dénouement convenable, et je tiens parole.

En parlant ainsi, Kourakin lâcha la détente et se fit sauter la cervelle. Un mois après, Eugène de Verneuil quittait pour toujours la Russie. Il est inutile d'ajouter que son drame ne fut ni fini ni représenté.

L'heureux partier du comte Kourakin voulut tenir une partie des promesses de son infortuné rival. Nasinka fut affranchie, et depuis lors on n'entendit plus parler d'elle.

N'a-t-elle pas été rejoindre son amant ?

BÉNÉDICT GALLET.

me les plans au courant des mutations aussi exactement que les autres pièces cadastrales.

Tel est le but du projet de loi dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un certain nombre d'exemplaires, en vous priant de faire immédiatement parvenir à chacun des membres du conseil général de votre département. Il importe que ce projet soit complètement étudié à tous ses points de vue, et j'ai pensé qu'il était nécessaire que MM. les membres des conseils généraux en fussent saisis avant la réunion des conseils, afin que leur examen fût sérieux et approfondi.

La note explicative qui est jointe au projet de loi en facilite l'étude, et elle fait d'ailleurs assez exactement connaître les motifs d'exécution pour qu'il ne soit pas nécessaire que j'entre ici dans de nouveaux détails.

Vous remarquerez, monsieur le préfet, que les dispositions du nouveau projet de loi se rapportent au système de renouvellement de conservation que la très grande majorité des conseils généraux a adopté en 1837. A cette époque, j'ai eu l'honneur de vous adresser le rapport de la commission qui avait été chargée d'examiner vos projets de conservation du cadastre; vous jugerez s'il ne paraît pas utile de remettre ce document sous les yeux du conseil général de votre département; il y trouverait l'origine des principales mesures sur lesquelles je réclame aujourd'hui l'avis des conseils généraux.

Il n'est pas nécessaire, monsieur le préfet, que j'insiste auprès de vous sur l'importance que le gouvernement attache à cette question, elle est une de celles où l'utilité publique se montre le plus évidemment, et j'ai tout lieu d'espérer que les études qui vont être faites amèneront une solution complètement satisfaisante.

Agrez, monsieur le préfet, etc.

» Le ministre des finances, LAPLAGNE. »

Cette circulaire est accompagnée du projet de loi et d'une note qui explique les principales dispositions.

Voici, d'après le *Sun*, le discours prononcé par lord Palmerston devant les électeurs de Tiverton, le jour de sa réélection :

Messieurs, je vous rends grâce de m'avoir conservé le mandat que je tiens de votre confiance depuis onze ans. Je me présente devant vous par suite de l'acceptation des fonctions que la grâce et la confiance de ma souveraine ont daigné me confier. Permettez-moi de vous adresser quelques mots sur les circonstances qui m'ont amené à reprendre une position officielle. Vous vous rappelez qu'en 1841 le ministère dont j'avais l'honneur de faire partie fut exclu du pouvoir pour avoir proposé, par des mesures pratiques, l'adoption immédiate de certaines doctrines de liberté commerciale recommandées précédemment dans les discussions parlementaires, et qui jusqu'en 1841 n'avaient pas été formulées en propositions législatives. (Ecoutez !) Un parti fort nous fit de l'opposition; le pouvoir nous fut enlevé injustement. Nous perdîmes alors le pouvoir, et le peuple en même temps perdit, pour un temps, les avantages qui devaient résulter pour lui de nos propositions. Nous qui nous imposons le grand parti libéral, nous eûmes plus tard la satisfaction de voir nos adversaires reconnaître leur erreur, se conformer à notre opinion et proposer nos mesures. (Applaudissements.)

Je pense, Messieurs, que vous n'attendez pas en ce moment de la communication du programme de notre conduite politique. Cette communication serait à la fois impolitique et prématurée. Toutefois, il est deux questions qui dominent toutes les autres et qui appellent l'attention du ministère. L'Irlande réclame assurément toute l'énergie des conseillers de la couronne, et il ne faut pas seulement d'avoir des vues politiques larges et libérales, il faut encore avoir un sentiment profond de justice au cœur, et il faut que le ministère puisse compter sur la coopération décisive et loyale de ses amis.

Je puis donner l'assurance aux électeurs de Tiverton que mon noble ami qui est à la tête du ministère, lord John Russell, est un homme d'état distingué, noble par caractère aussi bien que par naissance; tous ses collègues sont, comme lui, parfaitement pénétrés de tous leurs devoirs vis-à-vis de l'Irlande; tous sont déterminés à remplir leur devoir du mieux qu'ils pourront le faire. (Applaudissements.) La question irlandaise, à la bien prendre, n'est qu'une question temporaire; il s'agit de remédier aux maux de l'Irlande et de faire disparaître ses griefs; mais il est une autre tâche non moins importante et d'un caractère plus permanent : je veux parler de l'amélioration de la condition du peuple. La paix et la prospérité, le bien-être et le bonheur du peuple ne peuvent être obtenus que sur l'enseignement et l'éducation. Il est douloureux de penser que non seulement dans les districts agricoles, mais encore dans les districts manufacturiers, au sein d'une immense population, on ne grandit dans la plus complète ignorance des milliers d'êtres dont l'éducation augmenterait le bien-être. Le ministère portera toute son attention à cette question vitale. Je ne traite qu'une autre question aujourd'hui. Il suffira de dire que l'esprit qui anime et animera toujours le ministère est l'esprit d'amélioration progressive. (Applaudissements.) Les progrès qu'a fait le peuple depuis 1815 prouvent l'importance des résultats que l'on peut obtenir par la persévérance, en s'attachant à améliorer, et par une suite d'améliorations bien entendues. La société humaine peut arriver à une condition morale et religieuse qui dépasserait toutes les espérances. Ce sera au peuple à aider le gouvernement à accomplir cette glorieuse tâche. Le gouvernement ne négligera rien pour arriver à ce résultat. Si la marche dans cette voie n'est pas aussi rapide que nous le désirons, le peuple voudra bien ne pas nous en faire un reproche. Les retards ne dépendront pas de notre volonté. Tout ce que le gouvernement demande au peuple, c'est qu'il ne doute de sa sincérité et de sa loyauté. Que le peuple ait confiance dans les conseillers de la couronne, et tant qu'il les verra marcher de son appui, sans vaciller ni à droite ni à gauche, qu'il leur donne son appui. Ainsi s'accompliront ces améliorations sociales si désirables et si bienfaisantes. (Applaudissements.) »

Chronique.

Vers sept heures, un violent orage mêlé de tonnerres de pluie et de grêle, a tout-à-coup éclaté sur notre ville. Toutes les rues en pente ont été transformées en torrents. A la fin de l'orage, la pluie a cessé et a été remplacée par une pluie très forte; nous avons vu des grêlons d'une grosseur d'un centimètre, et si l'orage s'est étendu sur nos campagnes, nous craignons de grandes pertes à constater. Nous craignons qu'il ne soit tombé dans les environs, nous l'avons ramassé de mettre sous presse, nous apprenons qu'à Craon la grêle non encore recueillie a été littéralement hachée.

Le 13 de ce mois, sur les neuf heures et demie du soir, une pluie a eu lieu, rue des Fossés, à la Croix-Rousse, entre

les compagnons ferrandiers et les renégats, tous ouvriers en soie de cette localité. La gendarmerie, ayant été informée de cet événement, s'est rendue immédiatement sur les lieux, accompagnée d'un commissaire de police; mais, à leur arrivée, tous les combattants ont pris la fuite dans diverses directions, et personne n'a été arrêté. Plusieurs individus ont été blessés plus ou moins grièvement.

— M. le duc d'Anmale, revenant d'Afrique, a traversé Lyon. Le prince était logé à l'hôtel de l'Europe, d'où il est parti ce matin pour Paris.

— Une somme de 180 fr. a été volée hier au soir, de la manière la plus audacieuse, chez une tripière de la rue Vieille-Monnaie, par un individu assez bien vêtu, et qui a pris la fuite aussitôt, car il a été aperçu au moment où il se rendait coupable de ce délit. Plusieurs personnes se sont mises aussitôt à sa poursuite et sont parvenues à l'atteindre sur le quai Saint-Clair. Mais la somme volée avait déjà disparu de sa poche, grâce à quelques complices qui l'entouraient au moment de son arrestation, et qui étaient parvenus à la soustraire aux recherches. Il a été confronté avec la victime du vol, qui l'a parfaitement reconnu. En conséquence, il a été conduit à la prison de l'Hôtel-de-Ville pour être mis à la disposition de M. le procureur du roi.

— On écrit de Saint-Etienne :

Un déplorable accident est arrivé mardi matin, à neuf heures, au Gagne-Petit, Puits-Neuf. Des eaux abondantes ont tout d'un coup fait irruption dans les galeries où travaillaient vingt-cinq ouvriers. Vingt-deux ont échappé comme par miracle, mais trois hommes ont manqué à l'appel, dont un père de famille de huit enfants. Des secours ont été aussitôt organisés pour épuiser les eaux et déblayer les galeries dans lesquelles on suppose que ces trois malheureux ont pu se réfugier.

MM. les ingénieurs Delzeris et Mœvus et les ingénieurs de la compagnie dirigent les travaux. M. le sous-préfet, M. le général Simeon et M. le procureur du roi se sont rendus sur les lieux, et tout est organisé pour secourir ces malheureux, si toutefois on peut arriver à eux.

— On nous écrit du pays de Gex :

« Une nouvelle affligeante parcourt nos campagnes : les pommes de terre paraissent atteintes sur divers points de la même maladie que l'année dernière. On vient d'en montrer plusieurs entièrement gâtées en terre. Ce sera une grande perte pour ce pays où on les cultive en si grande quantité. »

— La maladie qui attaque les blés, et qui causera une réduction notable dans le produit de la récolte, est, dit-on, dans la tige, entre la racine et le premier nœud, et tous les plants n'en sont pas affectés au même degré. Au premier degré, la partie inférieure de la tige est couverte de taches brunes; l'épi est plein, mais sa maturité a devancé celle des plants qui ne sont pas malades. Au second degré, la paille est décomposée dans les parties tachées, et l'extrémité de l'épi ne contient pas de grains. Au troisième degré, la paille est pourrie au-dessus de la racine, et l'épi est totalement dépourvu de grains. Il ne paraît pas que cette maladie ait également attaqué toutes les espèces de froment.

— Nous lisons dans la *Mouche* :

« La récolte du froment est ici mauvaise. Les grains moralement sont rares, mais flétris et ridés même dans les épis qui offrent la plus belle apparence; le maïs promet; les pommes de terre seront rares. Dieu veuille que le fléau épidémique de la récolte précédente ne les atteigne pas! Le seigle n'a jamais été atteint de cette maladie qu'on nomme l'ergot autant que cette année. On a vu des champs qui en étaient littéralement noirs. Les chanvres sont clairs, courts, grossiers; l'avoine faible, étiolée; les pommiers sans produit. La vigne seule, quoique médiocrement fournie de raisins, a bonne apparence. Le vin de 1846 doit rivaliser, dit-on, déjà le fameux 42, dont on retrouve si peu de traces. Notre pays soupire, la Bresse gémit, le Maconnais se frotte les mains. Encore s'il ne nous envoyait pas ses pauvres! nous en avons compté cinquante-quatre à la porte d'une seule maison. Le goût du métier s'infiltrait de plus en plus dans les masses. Un peu de disette aidant, le temps n'est pas loin où la moitié de notre population demandera à l'autre. Qu'on nous donne les moines, et ce sera comme en Espagne... Mais chut!... ne criions pas trop fort, on dit que M. le préfet de l'Ain s'en occupe... enfin... »

BULLETIN DES SOIES.

Les prix des soies grêges se maintiennent, quoiqu'au dernier marché d'Aubenas on ait eu à signaler des ventes faites à des cotes moins fermes; mais en voici la cause : beaucoup de petits propriétaires apportent leurs soies sur place par petites parties, sur lesquelles les acheteurs obtiennent toujours quelques modifications.

A Joyeuse, mercredi, il y a eu assez d'activité dans les ventes aux cotes ci-après :

Soies fines 1^{re} qualité, 31 f. 50 c., 32 f. et 32 f. 10 c. le 1/2 kilogr.

Soies 2^{es} choix, 25 f. 50 c., 26 f., 26 f. 50 c., 27 f., 28 f. et 28 f. 50 c.

A Aubenas, samedi, les prix étaient moins bien tenus, pour les causes exprimées plus haut :

Soies fines 1^{re} qualité, 30 f. 90 c., 31 f., 31 f. 50 c., 32 f. et 32 f. 50 c. le 1/2 kilogr.

Soies 2^{es} choix, 24 f. 50 c., 25 f., 26 f., 27 f. et 27 f. 85 c.

A Avignon, les prix restent stationnaires; il s'est vendu cependant, la semaine dernière, quelques balles nouvelles premier ordre filature à vapeur 15/14 à 67 f. et 70 f. le kilogr.

A Marseille, les transactions ont toujours peu d'activité, parce que les détenteurs ne veulent rien rabattre de leurs prétentions et que tous les acheteurs veulent attendre les résultats de la foire de Beaucuire.

La consommation a été de 4 balles Castravan, 14 f. 50 c. à 15 f. le 1/2 kilogr. — 6 balles Castravan P. G., 26 f. — 8 balles Perse, 43 f. 75 c. — 3 balles Mestoup P. G., 47 f. 50 c. à 48 f. — 7 balles Antioche R., 45 f. 50 c. à 46 f. 50 c.

(*Courrier de la Drôme.*)

Nouvelles diverses.

Des troubles graves ont éclaté parmi les ouvriers mineurs d'Anzin dès mardi dernier. Samedi, un bataillon du 50^e de ligne, venu de Lille à pied, avait dû occuper Anzin. Les huées des ouvriers lillois les accompagnèrent à leur départ de la ville de Lille. A cette heure toutes les fosses sont occupées militairement, et la garde nationale de Valenciennes a dû prendre la garde du poste de l'Hôtel-de-Ville, la plus grande partie de la garnison se trouvant à Anzin.

La cause de ces troubles est l'agrandissement des chariots, autrefois en bois, et maintenant en tôle, auxquels s'attaquent les ouvriers pour porter les charbons extraits. L'agrandissement de ces chariots donne plus de travail sans augmentation de salaire; de là, résistance des ouvriers *hercheurs* d'abord, puis des autres. La venue d'ouvriers belges, mandés par la compagnie, a fait prendre à la grève, d'abord inoffensive, le caractère qu'il a présenté mardi.

Ce jour-là, un rassemblement de 4 à 500 ouvriers se dirigea sur la fosse au Moulin, demandant l'ancien état de choses. L'intervention du maire d'Anzin ne suffit pas pour le dissiper. Les gendarmes vinrent, ils arrêtèrent trois mineurs; comme ils voulaient en arrêter un quatrième, la résistance commença, les femmes s'en mêlèrent; elles jetèrent des pierres dont quelques-unes atteignirent ce qua-

trième mineur lui-même, qui engageait la foule à le laisser arrêter, ce qui eut lieu bientôt.

Le lendemain, nouvelles arrestations, délaissement de la fosse de la Cave et de toutes celles de Saint-Waast-le-Haut. Le chômage est devenu ensuite général, et, dans la nuit de mercredi à jeudi, quelques compagnies du 59^e et deux escadrons du 7^e lanciers, en garnison à Valenciennes, ont dû être appelés sur les lieux. La troupe s'est conduite avec une louable modération.

Le *Progrès* d'Arras nous apprend que le 13, à cinq heures du matin, un bataillon du 24^e de ligne est parti, sur des ordres reçus pendant la nuit du lieutenant général commandant la division. Un escadron du 4^e hussards se trouvait prêt également à partir d'Arras. Les chevaux étaient sellés depuis minuit.

— Les journaux de Bruxelles du 11 nous apportent le récit d'une singulière catastrophe :

« Jeudi, dans la matinée, disent ces feuilles, deux jeunes gens venant de Flandres étaient arrivés près du bois de la Cambre, à une demi-lieue de Bruxelles. Tous deux étaient porteurs de pistolets de poche. Tout-à-coup on entendit une double détonation, et l'on ne tarda pas à en savoir la terrible cause; c'était un double et étrange suicide. Le premier de ces jeunes gens était mort sur le coup; l'autre, mortellement blessé, fut transporté au dépôt de la Cambre, où il expira au bout de deux heures, malgré les soins les plus pressés. Il paraît que ces jeunes gens avaient résolu d'un commun accord de se porter mutuellement le coup de la mort, ennuyés qu'ils étaient d'une vie qui leur devenait à charge. L'on présume que ce sont deux jeunes gens de Courtray. Ils paraissent âgés d'environ trente-cinq ans. Le portefeuille de l'un de ces malheureux contenait la pièce suivante :

« Voici notre testament :

» Après avoir parcouru le monde pendant trente-cinq ans, nous avons été à même de nous expérimenter de tout; nous avons la preuve convaincante que le monde est corrompu au paroxysme de dégré... Ayant dissipé nos moyens patrimoniaux et ayant joué notre rôle suffisamment pour ne pas craindre de rendre compte d'oïselveté, nous nous sommes décidés à terminer notre carrière, sachant qu'il est aussi facile de céder à la vie que de changer un habit dont la couleur ne convient plus. »

— Il vient de paraître en Hollande une nouvelle et importante publication périodique sous le titre de *Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales*. Ce recueil, écrit en français, sera surtout consacré aux faits qui peuvent intéresser les possessions néerlandaises en Asie et en Amérique.

— Il n'est pas vrai, dit le *Journal de la Somme*, qu'une partie des ouvrages de terrassement du chemin de fer, entre Etaples et Boulogne, ait été emportée par la mer, comme l'a annoncé le *Journal de Calais*, d'après le récit d'un voyageur. Avant d'arriver au chemin de fer, ajoute le *Journal de la Somme*, il faudrait que la mer envahît la ville d'Etaples, au-dessus de laquelle il passe, et cela ne lui serait pas plus possible que d'envahir Calais.

— On lit dans la *Gazette des Postes de Francfort*, sous la rubrique de Vienne, 3 juillet :

« Le bruit s'est répandu, il y a quelques mois, qu'un gentilhomme hongrois, M. de B..., qui aurait remis au roi Louis-Philippe des documents importants concernant la famille d'Orléans, aurait été comblé de richesses et de décorations par le roi, ainsi que par les membres de la famille royale. L'affaire avait eu un certain retentissement, et la presse s'en était occupée un instant. Maintenant nous apprenons que ce gentilhomme a été arrêté par ordre de la chancellerie de Hongrie et qu'une instruction est commencée contre lui. Une épée que M. le prince de Joinville lui avait envoyée, disait-il, a été tout simplement fabriquée à Presbourg. Tout semble indiquer qu'il y a au fond de cette affaire une escroquerie. »

— L'Académie des sciences, dans sa séance du 12, s'est occupée, comme on devait s'y attendre, de l'accident arrivé le 8 juillet sur le chemin de fer du Nord. Des discussions très longues et très animées ont eu lieu sur les causes qui avaient pu amener cet accident. L'Académie ne s'est pas prononcée à cet égard. Il est cependant ressorti des débats auxquels elle s'est livrée que les accidents qui arrivent sur les chemins de fer, quand ils ne sont pas déterminés par une cause spéciale, peuvent l'être par des causes générales qu'il est facile de prévoir et par conséquent d'éviter.

L'Académie paraît être tombée d'accord sur ce point qu'en général les compagnies de chemins de fer ne prennent pas toutes les précautions, toutes les mesures de prudence que commande un système de locomotion aussi dangereux que la locomotion à la vapeur. Bien des accidents peuvent donc n'avoir d'autre cause que l'absence de ces précautions et de ces mesures. Une autre cause, et celle-là est plus grave que toutes les autres, c'est la grande vitesse qui parfois est imprimée aux trains des voyageurs. La moyenne de cette vitesse est calculée sur un parcours de trente-deux kilomètres à l'heure, et cette moyenne est raisonnable. Mais il arrive très souvent que les temps d'arrêt faits aux stations mettent les convois en retard; alors les conducteurs des convois, qui ne veulent pas s'exposer à des reproches, crient au machiniste de chauffer, et le machiniste chauffe. On marche à toute vapeur, et si cette rapidité durait, on ferait plus de quatre-vingts kilomètres à l'heure, ce qui est très dangereux surtout lorsque les trains sont remorqués par deux locomotives et qu'ils se composent de vingt à vingt-cinq voitures ou wagons. Dans ce cas, l'impulsion est telle que lorsque l'on veut la ralentir, les freins peuvent se briser, les chaînes se rompre, les tampons ne plus fonctionner que d'une manière inefficace, et les voitures dérailler pour aller se briser bien loin. Peut-être est-ce là l'histoire de l'accident du 8 juillet. L'Académie, toutefois, nous le répétons, n'a pas émis d'opinion formelle sur ce point.

Elle a été appelée à s'occuper d'un autre accident de chemin de fer dont aucun journal n'a parlé, bien qu'il ait eu lieu aux portes mêmes de Paris. On a construit à Saint-Ouen, sur une étendue d'un peu plus d'un kilomètre, un rail-way destiné à faire des expériences sur un système de chemin de fer atmosphérique. Dimanche dernier, un assez grand nombre de personnes avaient été invitées à assister à ces expériences, et elles avaient pris place dans les voitures. On partit; mais on avait à peine parcouru un tiers de la distance que l'une des voitures déraila, culbuta et fut traînée pendant une bonne partie du chemin, sans se briser et sans faire dérailler la voiture qui la précédait et celle qui la suivait. Quatre personnes se trouvaient dans la voiture ainsi traînée. Quand on s'aperçut de l'accident, on crut qu'on ne retrouverait plus que quatre cadavres; fort heureusement elles en seront quittes pour des contusions.

C'est M. Séguier, membre de l'Institut, qui assistait aux expériences, qui a rendu compte à l'Académie de l'accident dont nous venons de parler.

— Le *Journal des Débats* nous apprend, d'après sa correspondance particulière, que la duchesse de Nemours a pêché elle-même une truite dans le lac d'Escoubous, aux Pyrénées, et qu'on l'a servie le soir à sa table où les convives l'ont sans doute mangée eux-mêmes.

— Nous lisons dans l'*Indicateur de Bordeaux* :

« Une communication du bureau de l'*Association pour la liberté des échanges* nous donne la nouvelle que M. Duchâtel a autorisé la constitution légale de l'association de Paris en faveur de la réforme commerciale. L'arrêté de M. le ministre est daté du 8 de ce mois; il a été envoyé à M. Anisson-Duperron, pair de France, président de l'association, et notifié à l'autorité municipale. »

— On dit que, par suite de l'accident arrivé au chemin de fer du Nord, diverses mesures vont être prises, et notamment l'obligation d'avoir sur les ponts et les endroits dangereux des parapets de trois mètres de haut, de manière à ce que les wagons ne puissent les franchir.

— On lit dans le *Phare de La Rochelle* :

« Lors des dernières opérations du conseil de révision de la Charente-Inférieure, pour la classe de 1845, une tentative de corruption a eu lieu auprès de l'officier de santé militaire qui assistait le conseil. Le sieur Blanchard, roulier, demeurant au Gua, commune de l'arrondissement de Marennes, est venu lui offrir une somme de 400 fr. pour qu'il fit exempter son fils.

» Traduit pour ce fait devant les tribunaux, Blanchard père a été condamné, par jugement du tribunal correctionnel de Marennes du 22 juin dernier, à un mois d'emprisonnement, et en outre à la confiscation, au profit du bureau de bienfaisance, de la somme de 400 fr. qu'il avait offerte à l'officier de santé.

» Il est bien à souhaiter que cet exemple de juste sévérité prévienne ces tentatives de corruption malheureusement si souvent renouvelées.

— M^{lle} Rachel, tout-à-fait rétablie de son indisposition, a quitté Lille et s'est dirigée vers Londres.

— On vient de faire une découverte qui n'est pas sans intérêt pour les bibliophiles. Nous voulons parler des lettres inédites de la reine Christine de Suède. Dans la dernière réunion qui s'est formée à Stockholm dans le but de publier les documents relatifs à l'histoire de la Scandinavie, M. le baron d'Ihre a annoncé que M. Bergman, chargé d'affaires de Suède et de Norvège en Italie, l'avait informé qu'il y avait dans la bibliothèque du marquis Azzolini, à Florence, plusieurs lettres de la reine Christine, lesquelles étaient restées jusqu'ici inconnues aux historiens suédois, ainsi que plusieurs documents concernant cette reine, et que ce diplomate avait obtenu la permission d'en prendre des copies. On sait que la reine Christine a institué le cardinal Azzolini son légataire universel, et que le marquis de ce nom, résidant actuellement à Florence, est un descendant de ce cardinal.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Les journaux de Madrid sont du 8, et ceux de Barcelonne du 9. Le *Fomento* annonce que M. l'archevêque de Bordeaux était arrivé la veille à Barcelonne.

A Lisbonne, la nouvelle garde nationale formera sept bataillons composés de 7,973 hommes, y compris les officiers. A Oporto, il y aura trois bataillons ou 3,447 hommes, et par tout le pays dans la même proportion. Ce qui donnera une force effective d'environ 70,000 hommes pour le Portugal entier.

Le gouvernement a déjà donné au vicomte Sa da Bandeira le commandement en chef de la garde nationale de Lisbonne, et il a nommé au commandement des sept bataillons que l'on doit former les personnages suivants, qui tous appartiennent au parti septembriste : 1^{er} bataillon, M. Palmeiro; 2^e, M. Sa Nogueira; 3^e, comte Ferrabro; 4^e, M. Pinto Basto; 5^e, vicomte Fonte Arcada; 6^e, comte Sobral; 7^e, marquis de Loulé. L'escadron de cavalerie aura pour commandant M. Rio Tinto, jadis éditeur du *Nacional*.

Attendu la grande rareté de l'argent monnayé, qui continue d'entraver toutes les opérations commerciales, la reine a émis un décret qui donne un cours légal aux dollars espagnols et mexicains, aux pièces françaises de cinq francs, aux doublons d'or espagnols et aux souverains anglais. La valeur admise pour chacune de ces monnaies est : dollar espagnol ou mexicain, 920 reis; pièces de cinq francs, 860 reis; doublons, 44,600 reis; souverains, 4,500 reis.

Cette mesure a été prise dans la prévision que la banque d'Angleterre consentirait à prêter à la banque de Lisbonne une somme considérable; on a entendu parler d'un million sterling. La banque de Lisbonne a été long-temps un établissement prospère, et, quoique son crédit ait été affecté par les derniers événements, il n'est pas douteux qu'elle ne réussisse à se relever complètement d'ici à peu de temps.

CAUCASE.

Une correspondance de Sinope du 10 juin constate l'effet prodigieux produit par l'apparition de Chamyl dans la Cabardie.

« Sans doute, dit cette lettre, la supériorité numérique de l'armée russe, qui s'élève à 60,000 hommes, sur les bords du Terek, a forcé Chamyl de se retirer dans les montagnes, car il n'était pas en état de se mesurer en plaine avec l'infanterie compacte et l'artillerie des Russes. Plusieurs des tribus cabardiennes l'ont suivi dans l'intérieur de la grande Tschetschaja, laissant derrière elles leurs villages, qui seront détruits par les Cosaques, et n'emportant que leurs armes. Ces tribus ont notablement renforcé l'armée de Chamyl, qui s'élevait déjà à 20,000 hommes lorsqu'il a traversé le Terek.

» Quoique le plan audacieux de ce chef célèbre n'ait pas complètement

réussi, on ne peut s'empêcher d'admirer son intrépidité. Il a répandu l'alarme jusque sous les murs de Ekaterinabad, capitale des Cosaques tchernomarsk. Jamais un chef tchetschense n'avait osé entreprendre une marche aussi longue et aussi hardie à travers une triple ligne de forteresses russes. Telle était la consternation parmi les Russes, que le général Luders ne se crut pas en sûreté à Stavropol, quartier général des opérations de l'armée russe; en conséquence, il le quitta précipitamment et se mit en marche dans la direction des forteresses élevées sur les bords du Kouban. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 juillet 1846.

Stagnation complète, avant l'ouverture, pendant la bourse et après la clôture. Le 3 0/0 dans la coulisse n'a eu qu'un seul cours, 83 3/2 1/2, et au parquet deux cours, 83 3/2 et 83 3/2. Il a fermé à ce dernier prix.

Les affaires sont nulles. Dans les chemins de fer, plusieurs n'ont pas été cotées, et la plupart de celles qui l'ont été n'ont eu qu'un seul cours.

Trois pour cent.....	83 3/2	Versailles (rive droite)...	»
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche).....	260
Quatre et demi pour cent.	»	Paris à Orléans.....	1272 50
Cinq pour cent.....	121 45	Paris à Rouen.....	992 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	»
Trois pour cent belge....	»	Avignon à Marseille....	880
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	100 1/8	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge....	104	Orléans à Vierzon.....	630
Cinq pour cent napoléon.	»	Orléans à Bordeaux....	567 50
Récépissés Rothschild... 103		Amiens à Boulogne....	»
Cinq pour cent romain... 100 1/2		Montreuil à Troyes....	375
Trois pour cent espagnol. 35 3/4		Chemin du Nord.....	717 50
Banque de France.....	3435	Dieppe et Fécamp.....	405
Comptoir Ganneron.....	1150	Paris à Strasbourg....	487 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	500
Caisse Lafitte.....	1210	Paris à Lyon.....	523 75
Obligations de Paris....	1337 50	Lyon à Avignon.....	492 50
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	470
Saint-Germain.....	1060	Bordeaux à la Teste....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 16 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	877 50	»	878 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	1271 25	»	1270	1270
prime d. 10.	»	»	»	»	1275	1276 25
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	718 75	720	717 50	718 75
prime d. 10.	»	»	»	»	723 75	722 50
Paris à Lyon.	»	»	522 50	»	522 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	523 75	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. Le nommé MICHOUX (Emmanuel-Honoré), natif de Paris, âgé de dix-sept ans, étant à Lyon depuis le 4 du courant, est prié de passer chez M. BARBOLLAT, agent d'affaires, rue Mulet, 2, pour retirer de l'argent qui lui a été envoyé.

Les amis de la famille de M^{me} Joseph Cabias, décédée hier, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu demain vendredi 17 du courant, à dix heures et demie du matin. Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Saint-Denis, n° 22, à la Croix-Rousse.

Des voitures stationneront port Saint-Clair, au bas du pont Morand, pour partir à dix heures précises.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON; sur-Saône, confiseur, Grande-Rue, 36; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et GENÈVE (Suisse), ROUZIER, Grande Rue, 1.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 15 juillet 1846.

NOM DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,800	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	495	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,150	»
320	5,000	Bateaux à vapeur.	5,490	»
800	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	5,150	»
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,300	»
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	5,000	»
1,030	800	Compagnie de l'Aigle.	9,900	»
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	715	»
536	800	Canal de Givors.	503	»
1,000	800	Eclairage par le gaz.	420	»
500	»	Abbeville.	»	»
1,000	430	Angers.	390	»
500	1,000	Avignon.	1,030	»
400	500	Bayonne.	550	»
300	1,000	Besançon.	975	»
1,200	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	»	»
500	700	Bourges.	»	»
1,500	400	Clermont.	»	»
1,000	400	Colmar.	»	»
1,500	400	Dijon.	»	»
430	600	Dole.	920	»
1,200	»	Florence.	310	»
1,000	1,000	Gènes.	390	»
320	3,200	Grenoble.	952	»
600	500	Guillotière.	1,740	»
1,000	440	Laval.	1,640	»
320	3,200	Limoges.	510	»
600	500	Lyon, Compagnie Perrache.	525	»
1,000	440	— nouvelle émission.	5,860	»
600	500	Metz.	4,000	»
1,000	»	Mézères et Charleville.	890	»
400	500	Montpellier.	870	»
960	500	Moulins.	590	»
5,500	440	Mulhouse.	630	»
600	500	Naples.	590	»
875	500	Nevers.	625	»
1,000	430	Perpignan.	535	»
600	730	Pay.	»	»
1,000	700	Reims.	375	»
1,500	780	Rive-de-Gier.	450	»
1,000	700	Saône et Loire.	1,500	»
1,500	780	Saint-Etienne.	1,620	»
5,000	800	Strasbourg.	1,200	»
900	800	Trois villes du Midi.	925	»
1,740	600	Troyes.	400	»
500	500	Turin.	700	»
1,000	500	Valence.	1,815	»
400	400	Venise.	675	»
1,000	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	1,240	»
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,015	6,020
Illimit	1,485	Mines de houille.	1,135	»
Illimit	1,230	Compagnie générale.	1,510	»
Illimit	1,000	Obligation de ladite compagnie.	»	»
1,000	1,000	Société civile.	850	»
2,500	1,000	Compagnie générale des Tréfond.	400	»
4,500	1,000	Compagnie des mines des Lites.	»	»
430	2,000	Compagnie du Villars.	1,690	»
300	2,000	C ^o des Houillères de Saint-Etienne.	2,950	»
220	2,000	Sur le Rhône.	1,600	»
1,790	»	de la Feuille.	1,150	»
1,500	»	du Palais-de-Justice.	220	»
240	5,000	de l'île-Barbe.	1,530	»
1,790	»	de Vaise.	220	»
1,419	»	Omnium.	1,530	»
»	»	nouvelle émission.	»	»
»	»	Moulins à vapeur de Perrache.	5,500	»
»	»	Gare de Vaise.	100	»
»	»	Terrains de Vaise.	500	»
»	»	Compagnie des Eaux de Villefranche.	»	»

Administration de l'enregistrement et des domaines du département du Rhône.

VENTE

D'UNE MAISON et dépendances.

Située à Vaise, et provenant du sieur Suiffet.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE MISE EN ADJUDICATION.

Le public est prévenu que le vendredi 31 juillet 1846, à deux heures du soir, en l'hôtel de la préfecture, à Lyon, il sera procédé par M. le pair de France, préfet du Rhône, ou son délégué, en présence du directeur des domaines, à la vente aux enchères d'une propriété ayant appartenu au sieur Suiffet, située Grande-Rue de Vaise, 18, composée : 1^o d'une partie de vieux bâtiments sur la route royale; 2^o d'un grand corps de bâtiments formant deux étages et demi; 3^o de jardins, salle d'ombrage et terrasses.

Sa position, presque en face d'un nouveau pont en construction, et sur les limites du chemin de fer projeté, permet d'en tirer, sous tous les rapports, le parti le plus avantageux.

CONDITIONS DE LA VENTE.

L'adjudicataire entrera en jouissance au jour de l'adjudication. Il paiera, dans les vingt jours de la vente, les droits d'enregistrement, fixés à 2 fr. 20 c. pour 0/0 sur le prix, plus les droits de timbre, les autres frais restant à la charge de l'Etat.

Le prix principal sera payé par cinquièmes exigibles, savoir : le premier, dans les trois mois de l'adjudication, sans intérêts; le deuxième, un an après; et les trois autres cinquièmes successivement, d'année en année, mais avec intérêts à 5 pour 0/0 par an, à compter de l'échéance du premier.

La mise à prix demeure fixée à 32,500 fr.

A défaut d'enchérisseurs, la vente sera indéfiniment ajournée, et l'Etat conservera la propriété sous sa régie.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges contenant les autres clauses et conditions de la vente, soit à l'hôtel de la préfecture, soit au bureau des domaines, établi à Lyon, rue Pizay, 16, au 3^e. — Fait à Lyon, le 27 mai 1846.

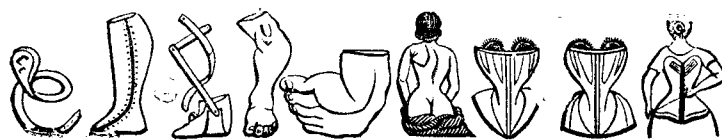
Le directeur des domaines, NÉPLE.

Vu et approuvé par nous, pair de France, préfet du Rhône.

Lyon, le 30 mai 1846.

Pour le préfet en session, le secrétaire général délégué, BISSON. (1435)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50, à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins.

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

DU DOCTEUR CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suifages qu'il a obtenus du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

A CÉDER pour cause de santé. — Suite d'un commerce de détail tenu par des dames, clientèle et vente assurées, situé quartier des Terreaux.

S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n. 12. (766)

A VENDRE de suite. — Un bon fonds de mercerie bien achalandé, situé Grande-Côte, 24. S'y adresser. (767)

A VENDRE OU A LOUER de suite. — BATIMENTS ET USINE pouvant servir à un moulage pour la soie, avec une forte prise d'eau, situés à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). (1502)

S'adresser à M. Pichat, sur les lieux, ou à M. P. Gonnard, rue Saint-Polycarpe, n. 10, à Lyon.

A VENDRE fonds de marchand de vin, rue Saint-Pierre, n. 6, près du port Mouton, à Vaise. S'y adresser. (764)

AVIS. Les bureaux de la Compagnie d'Assurance contre l'incendie le *Palladium* sont actuellement place du Concert, n. 7, au 2^e. (1503)

A VENDRE à un prix modique, FONDS DE PHARMACIE, ou matériel tout agencé et pouvant se transporter. — S'adresser à M. Jolly, place des Pères, n. 3, à la Guillotière. (723)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute autre vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

Clyso-Pompes en tous genres, Glysoirs, Instruments en somme et en cuir bouilli. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Cabinet de M. T. POYARD, arbitre de commerce, expert teneur de livres.

Rue de la Boucherie-des-Terreaux, 13.

Par jugement du tribunal de commerce, en date du 26 juin 1846, signifié le 14 juillet, M. POYARD a été nommé liquidateur judiciaire du commerce LASHERNES, cafetier aux Célestins. (1431)

En conséquence, MM. les débiteurs et créanciers dudit commerce devront désormais s'adresser au liquidateur pour tout ce qui y aura rapport.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Samedi dix-huit juillet 1846, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de demoiselle Françoise Landrison. (1651)

LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Arrêter la chute des cheveux, les faire repousser aux personnes chauves depuis grand nombre d'années, quelle que soit la cause de leur chute, faire disparaître les pellicules si funestes à la chevelure, telles sont les propriétés de cette Pommade, composée de rhum, de quina et autres fortifiants. Incomparable à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour, et sa supériorité ayant donné lieu à un grand nombre de contre-façons, on ne saurait assez prévenir les consommateurs de ne pas la confondre avec toutes ces pommades sous le nom de pommade au rhum et autres, qui ne sont que charlatanisme, et de ajouter foi qu'aux pots : LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE, accompagnés d'un prospectus portant la signature de BERLE, coiffeur, place des Terreaux, 17, à Lyon, qui depuis dix ans en a le dépôt général.

On trouve également chez le même un grand dépôt de GANTS JOUVIN et de toute la Parfumerie fine de Paris. (765)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION. M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithiastrie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulallerie, 19.